

RÉTENTION PFV POUR FÛTS ET BIDONS

Toutes les entreprises ou administrations ont l'interdiction de polluer les sols ou les rivières et doivent donc s'équiper de bacs de rétention pour prévenir ces risques.

Concernant les capacités de rétention nécessaires ou obligatoires, il y a 3 cas de figure :



* Rétention avec une capacité au moins égale à celle du plus grand volume stocké

** Les carrières, cimenteries, papeteries, verreries et cristalleries, ateliers de traitement de surface disposent d'une réglementation particulière

